

---

# Cahier des charges

---

Animation du réseau  
PARENTS81

---

Période 2022-2026

---



## **Cadrage national de la politique parentalité**

---

La politique de soutien à la parentalité répond aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale. Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

**Le soutien à la parentalité** constitue l'une des priorités de la politique familiale menée par le Gouvernement. Il désigne les différentes actions qui concourent à accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et qui ont pour caractéristique de s'adresser universellement à tous les parents en valorisant leurs compétences parentales. Il se caractérise par une grande diversité de dispositifs (REAAP, CLAS...), dont découle une importante offre de services et d'actions, favorisant la multiplicité de partenariats tant au plan national que local. Sa mise en œuvre repose en grande partie sur **le dynamisme des acteurs locaux**.

**L'action des Caisses d'allocations familiales** (Caf), au cœur des solidarités familiales et sociales, y contribue de manière décisive en aidant les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, en facilitant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant par les équipements et services qu'elles financent, et **en accompagnant les parents dans leurs responsabilités éducatives**.

Une **stratégie nationale de soutien à la parentalité** fixe des priorités :

### **Accompagner les parents de jeunes enfants**

Accompagner les parents dans les premières années de vie de l'enfant, pour les aider à répondre à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice

### **Accompagner les enfants âgés de 6 à 11 ans**

Aider les parents dans cette période de transitions multiples et d'apprentissages essentiels pour poser les premières bases de la future autonomie de l'enfant

### **Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence**

Aider les parents d'ados à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

### **Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille**

Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial

### **Améliorer les relations entre les familles et l'école, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative**

Aider les parents quel que soit leur rapport à l'école, à tisser une collaboration fructueuse avec les équipes éducatives en vue de la réussite scolaire de leur enfant

### **Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux**

Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant

### **Favoriser le soutien par les pairs**

Aider les parents à s'entraider, pour prévenir les situations d'isolement parental génératrices de multiples risques

### **Aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mises à leur disposition pour qu'ils puissent en tirer le meilleur parti**

Prendre en compte les situations particulières des familles (précarité, handicap...) sur l'ensemble des enjeux.

Ces orientations sont fixées pour la période 2018-2022 et sont susceptibles d'évoluer à compter de 2023. Notamment dans le cadre des négociations de la prochaine COG signée entre la Cnaf et l'Etat.

## **Du national au local : la parentalité à l'échelle du département du Tarn**

L'animation du REAAP, devenu « réseau parents81 » est effective depuis 1999 dans le Tarn dans le prolongement de la création du dispositif national REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), et a pour objectif de **développer et soutenir le dynamisme d'acteurs locaux autour de la thématique parentalité.**

Cette mission est aujourd'hui confiée à un prestataire associatif à hauteur de 0,90 ETP.  
La mission prend fin au 31 décembre 2022.

Le réseau compte à ce jour plus de 700 membres et dispose d'outils de communication :

- Une page facebook
- Un site internet
- Une identité graphique reprise dans les différents supports de communication (affiches...)

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2016-2020 ont montré la satisfaction des acteurs quant à la dynamique développée par le Réseau Parents 81 à l'échelle départementale. Animé par une association depuis 2015, ce réseau a renforcé sa place sur le département, sa reconnaissance, l'outillage des professionnels et bénévoles du département, via des permanences et temps d'échanges délocalisés, réunions départementales REAAP et CLAS, des formations, le suivi des porteurs d'initiatives et du dispositif « Bulles de rêves » (appel à micro projet expérimenté à partir de 2018), ainsi que l'animation du site [reseauparents81.fr](http://reseauparents81.fr) (et de la page Facebook associée).

Les partenaires du Schéma soulignent la réalité de cette mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité sur le département, mais aussi l'apport de cette dynamique pour améliorer la lisibilité et la visibilité des ressources pour les familles et les acteurs, ainsi que son impact sur la mobilisation des institutions et collectivités autour du soutien à la parentalité.

Des dispositifs comme le REAAP et Bulles de Rêves notamment sont perçus comme des sources d'innovation et de partage permettant de couvrir tous les temps de l'enfant, de soutenir les initiatives de parents, et d'investir des problématiques transversales comme l'accompagnement des parents en difficulté face au numérique ou le droit au répit.

Les partenaires du Schéma souhaitent donc :

- poursuivre les dynamiques engagées,
- approfondir collectivement les sujets et les axes de travail énoncés dans le cadre du Schéma,
- développer la communication auprès des familles (le Réseau Parents 81 n'est connu que par 18% des familles interrogées dans l'enquête parentalité).

Des collectifs locaux ont également contribué à développer et diversifier les réponses aux problématiques soulevées par les parents sur les territoires du Tarn.

Cependant ces dynamiques locales sont peu développées sur le département et de nombreux territoires constituent encore des « zones blanches » en la matière. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par l'accueil et l'accompagnement des parents ne sont pas forcément mobilisés autour de ces dynamiques collectives.

La Caf du Tarn et le Département se sont donc engagés, dans le cadre du **Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF) 2022-2026**, à articuler leurs politiques/dispositifs et à mettre en commun leurs moyens en faveur des familles tarnaises.

En matière de soutien à la fonction parentale, et en complément des orientations nationales, le SDSF prévoit, en outre de :

- Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires (Orientation 1)

Action 5 : Améliorer l'orientation et l'information des familles

- Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité (Orientation 2)

Action 6 : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité

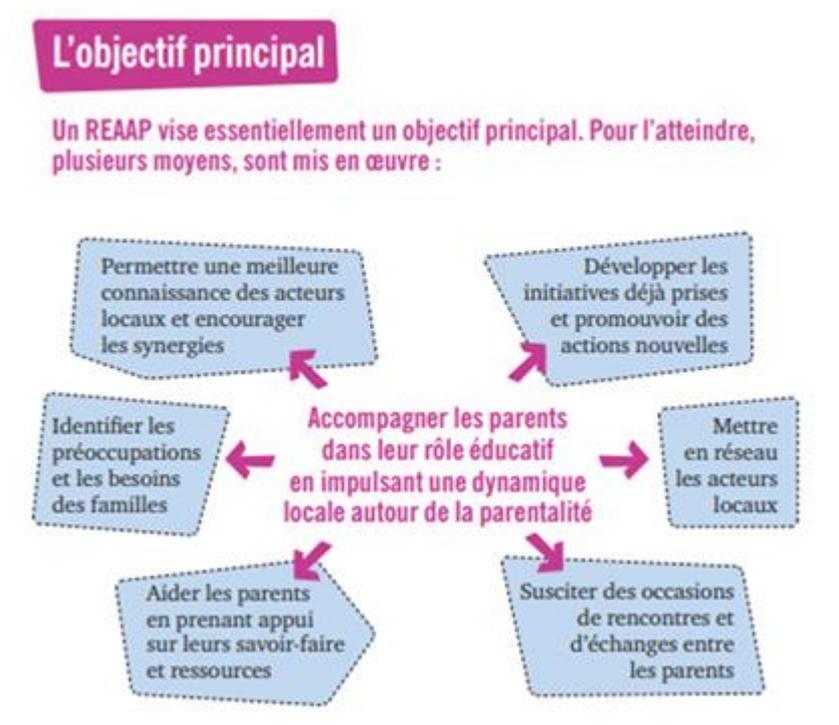
En parallèle, la Caf soutient l'engagement des collectivités en matière de soutien à la parentalité dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG), notamment via les dispositifs tels que : les Laep, le REAAP, le CLAS...

Le Département du Tarn, du fait de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de sa politique d'insertion, fait du soutien à la parentalité, un axe majeur d'intervention, notamment dans le cadre du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance. Dans ce cadre, le Département soutient depuis plusieurs années la fonction d'animation du Réseau Parents 81 et s'associe au présent appel à projet.

## Définition du cadre d'intervention

---

Focus sur le dispositif national REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) :



### Les principes fondamentaux

- La reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- Universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents ;
- Ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi ;
- Prise en compte du principe d'égalité femme/homme dans l'exercice de la parentalité ;
- Respect des places, statuts, et rôles de chacun : parents, professionnels, bénévoles.

### Les objectifs spécifiques

- Les dispositifs s'adressent avant tout aux parents ;
- Les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;
- Les programmes cherchent à agir sur les « compétences parentales ».

### La démarche

- Démarche participative : il ne s'agit pas « d'avoir un projet à la place des parents » mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents d'élaborer leurs points de repères éducatifs et enfin de soutenir des initiatives parentales ;
- Non interventionniste, basée sur une participation volontaire de la part des parents ou qui recherche systématiquement l'accord ou l'adhésion des parents ;
- Valorisation des compétences parentales ;

\*\*\*\*\*

**La mission prévoit l'animation d'un ou plusieurs réseau(x) d'acteurs au plus proche des territoires, constitué(s) des acteurs associatifs, des professionnels de l'intervention sociale et des parents eux-mêmes.**

### Présentation de la mission d'animation :

**Axe 1 : Coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.**

Les actions à développer :

- *Recueil des besoins des acteurs*
- *Organisation d'évènements et de rencontres à l'échelon départemental,*
- *Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local,*
- *Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques*
- *Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet*
- *Elaboration de propositions de formation.*

## **Axe 2 : Communication, capitalisation et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.**

Les actions à développer :

- *Organisation de la circulation de l'information, y compris vis-à-vis des parents (lettre d'information Reaap, articles dans la presse etc.),*
- *Alimentation du site Internet,*
- *Elaboration d'un répertoire des actions,*
- *Elaboration d'une base de ressources documentaires,*
- *Identification et diffusion des bonnes pratiques.*

**Compétences requises :** *Maîtrise des techniques d'animation de groupes, maîtrise des outils de communication, connaissances en développement local, connaissances et expérience dans le domaine du soutien à la parentalité, aptitudes au travail en équipe, dynamisme et prise d'initiatives attendus.*

**Temps de travail dédié :** 1 ETP (maximum).

### **Une mission d'animation construite autour de 3 grands axes :**

- Animer le REAAP : Améliorer et développer les outils de communication à destination des parents et des porteurs de projets
- Créer et animer le premier Réseau des Promeneurs du Net Parentalité
- Créer et animer un réseau des acteurs du CLAS : mise en place d'un fonctionnement en réseau pour les porteurs de projets CLAS

En coordination avec le conseiller technique référent sur la thématique parentalité de la Caf du Tarn.

### **Des attendus et des pistes pour s'inspirer, se projeter :**

#### **POUR LES PARENTS**

- ✓ L'accès à l'information
- Développer les liens entre le soutien à la parentalité (porteurs d'actions) et les structures accueillant les familles telles que les crèches, les RPE, les LAEP, les écoles ou les centres sociaux...
- Poursuivre le développement et si besoin créer des outils de communication accessibles à destination des parents : site @, blog, page Facebook, flyers, livrets etc. ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une expérimentation, puis à la généralisation d'un réseau de Promeneurs du Net Parentalité sur l'ensemble du territoire départemental : mobilisation des professionnels déjà en posture d'accompagnement des parents afin de les aider et de les soutenir en utilisant les réseaux sociaux et les canaux numériques.

## POUR LES ACTEURS

### ✓ Réseau, acteurs et territoires

- Relancer la dynamique engagée depuis 2018 ;
- Poursuivre le développement des outils de communication : site internet, page Facebook etc, en y associant régulièrement les acteurs locaux à une démarche d'amélioration des outils ;
- Développer le maillage départemental avec prospection auprès des territoires peu ou non couverts par une offre de service parentalité ;
- Contribuer au renforcement de la qualité des actions, notamment par l'outillage des acteurs : fiches pratiques, webinaires, formations, animation de rencontres et échanges entre acteurs afin de capitaliser les bonnes pratiques, favoriser l'émergence de projets communs grâce aux techniques de l'animation participative, mise en place d'une démarche d'évaluation des actions ;
- Contribuer au repérage de l'offre des actions de soutien à la parentalité (à minima REAAP & CLAS) sur les territoires et à l'identification des attentes des parents dans ce domaine) ;
- Repérer ce qui fait sens commun entre les acteurs ;
- Travailler sur un socle commun de savoirs et de compétences autour de la posture d'accueil et d'écoute des familles ;
- Créer ou conforter des dynamiques et coordinations locales sur la parentalité (pour quoi et comment « faire réseau » ? Dans quel but ? avec quelle stratégie ?) en lien avec les conseillers techniques territoriaux de la Caf

### **Modalité de financement**

Prise en charge du coût du poste (salaires et déplacements) par la Caf et le Département. L'engagement financier du Département et de la Caf sont validés annuellement par les instances concernées.

### **Modalités d'évaluation et de contrôle :**

Un compte rendu sera produit après chaque réunion animé ou co animé par l'animateur du Réseau parents81. A charge de l'opérateur d'organiser l'évaluation (participative, partenariale...) et d'inviter des représentants de la Caf et du département.

Un bilan d'activité sera fourni par le prestataire chaque année, au plus tard au 31 mars N + 1.

Une restitution du bilan sera présentée au Comité technique départemental parentalité, instance chargée du suivi des objectifs fixés dans le Sdsf.

### **Cadre du partenariat :**

Une Convention d'objectifs et de financement sera établie entre le prestataire, et chaque co-financier.

## Appel à candidature

### Qui peut répondre :

Associations du Tarn intervenant sur les thématiques liées à la famille, la parentalité.

### Comment :

Par lettre d'intention, accompagnée :

- d'une proposition d'intervention
- d'un budget prévisionnel,
- d'un CV de la personne pressentie pour assurer la mission d'animation. Les partenaires sont associés au recrutement de l'animateur si celui-ci doit être recruté.

Le tout sera adressé par mail ([parentalite.cafalbi@caf.cnafmail.fr](mailto:parentalite.cafalbi@caf.cnafmail.fr)) à l'attention de Madame la Directrice de la Caf du Tarn au plus tard le 23 septembre 2022, pour un démarrage de la mission au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Renseignements :

Caf du Tarn

Jean Sylvestre ROYET

Référent thématique parentalité

Tel : 05 63 48 39 61

Béatrice VALETTE

Chargée d'intervention parentalité

Tel : 05 63 48 39 25

### Diffusion :

Caf.fr et envoi aux associations du Département (Tarn) intervenant sur les thématiques liées à la famille.